

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement mène des actions en faveur de l'autonomie socio-économique des personnes en France.

Son action vise à ce que chacun ait les moyens d'agir, de penser, de décider par lui-même, tout au long de sa vie et elle repose sur quatre piliers : insertion sociale, insertion professionnelle, logement, santé et bien vieillir. Elle prolonge l'engagement des 39 Caisses régionales et des filiales du Groupe Crédit Agricole, chacune actrice et mécène sur son territoire, au travers de projets cofinancés avec elles, de partenariats nationaux ou d'appels à projets notamment.

Dans le cadre de la crise sanitaire, en 2020 le Crédit Agricole a mis en place le dispositif « **Tous mobilisés pour nos aînés face au COVID-19** » avec un **fonds d'urgence de 22,8 M€ piloté principalement par la Fondation.**

Depuis sa création en 2015, la Fondation a accompagné **plus de 390 porteurs de projets pour un montant de plus de 13,1 M€** (hors opération liée au COVID 19).



CAMCA
Assureur de spécialités

La Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), dont l'activité a démarré en 1946, est une société d'assurance mutuelle dont les sociétaires sont principalement les Caisses régionales. Fort de la contribution de ses filiales en assurance, en courtage et en réassurance, le Groupe CAMCA intervient dans 4 domaines clefs : les risques opérationnels, la parabancaire & l'affinitaire, les garanties financières et l'ingénierie. Il se positionne comme l'assureur de spécialités du Groupe Crédit Agricole.

[okaparka] - photo : © Jean-Manuel Morlier / Peakstock - stock.adobe.com

(APPEL À PROJETS)

du 7 novembre au 11 décembre 2022



Pour que les parcours de soins des jeunes soient aussi simples qu'un jeu d'enfant.

(DÉPOSEZ VOTRE PROJET)

www.fondation-ca-solidaritedeveloppement.org

**Pour que
les parcours
de soins
des jeunes
soient
aussi simples
qu'un jeu
d'enfant.**



LES ENJEUX

En 2022, la Fondation a décidé de poursuivre son action en faveur de la santé des jeunes.

Si globalement les jeunes se déclarent en bonne santé, certaines conduites à risques peuvent entraîner des situations de ruptures sociales.

Par ailleurs, un nombre croissant de jeunes se trouve en situation temporaire ou pérenne de précarité, pouvant entraîner une dégradation de leur état physique et psychique avec parfois un renoncement aux soins.

Enfin, il est nécessaire de renforcer les parcours d'accès aux soins et d'amplifier l'impact de dispositifs de santé innovants.

C'est pourquoi, l'objectif final de cet appel à projets est d'améliorer les parcours de soins des jeunes et d'agir pour réduire les inégalités territoriales et sociales en matière de santé.

QUI PEUT CANDIDATER ?

En 2022, les projets pourront s'inscrire dans les axes suivants :

Axe 1 : projets dédiés à la prévention : addictologie, vie affective, trouble psychologique...

Axe 2 : projets dédiés à l'accès aux soins : accès aux droits, médiation, lutte contre la renonciation aux soins...

Axe 3 : projets liés aux parcours de soins : prise en charge, coordination, amélioration du suivi...

Une attention particulière sera portée aux projets incluant des solutions à destination des jeunes « démunis » et/ou en situation de fragilité : jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance, en situation de précarité, en souffrance psychologique, jeunes vivant dans des zones rurales et/ou QPV.

POUR QUELS PROJETS ?

Les associations et structures d'intérêt général éligibles au mécénat sont invitées à proposer des projets entrant dans la thématique.

COMMENT CANDIDATER ?

Rien de plus simple. Rendez-vous sur le site de la Fondation et laissez-vous guider par le formulaire.

www.fondation-ca-solidaritedeveloppement.org

QUEL EST LE MONTANT DE LA DOTATION DE L'APPEL À PROJETS ?

La Fondation consacre une enveloppe de 400 000 € pour accompagner 20 à 25 projets. Un jury d'experts et de représentants de la Fondation se réunira début 2023 pour déterminer les lauréats.

LES ÉTAPES DE L'APPEL À PROJETS

Dépôt : 7 novembre au 11 décembre 2022

1^{re} étape de sélection : 24 janvier 2023

2^e étape de sélection : 8 mars 2023

Jury final : 24 mars 2023

LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES LAURÉATS

Depuis 2019, la Fondation propose un programme d'accompagnement extra-financier aux porteurs de projets qu'elle soutient.

En 3 ans, près de 60 structures en ont déjà bénéficié. À l'occasion de cet appel à projets, en sus d'un soutien financier, la Fondation proposera de nouveau aux lauréats une formation entre pairs pour connaître les fondamentaux du fundraising et de la communication.